



RAPPORT DE GESTION – EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018 ET PÉRIODE DE TREIZE MOIS TERMINÉE LE 31 MARS 2017

INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion commente les résultats financiers et la situation financière de Neptune Technologies & Bioressources Inc. (« Neptune » ou la « Société ») incluant ses filiales, Biodroga Nutraceutiques Inc. (« Biodroga ») et Acasti Pharma Inc. (« Acasti ») jusqu'à la perte de contrôle de la filiale le 27 décembre 2017, pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 31 mars 2018 et les périodes de quatre et treize mois terminées le 31 mars 2017. Ce rapport de gestion doit être lu en parallèle avec nos états financiers consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 et la période de treize mois terminée le 31 mars 2017. En raison du changement de fin d'exercice en 2017, les chiffres comparatifs présentés dans ce rapport de gestion couvrent les périodes de quatre et treize mois terminées le 31 mars 2017 et donc peuvent ne pas être directement comparables avec les chiffres de l'année fiscale 2018. De l'information additionnelle sur la Société ainsi que les déclarations d'enregistrement et autres documents publics déposés sont disponibles sur SEDAR, à www.sedar.com, et sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

Dans le présent rapport de gestion, l'information financière pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 et pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 est basée sur les états financiers consolidés audités de la Société qui ont été préparés sous les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Conformément à son mandat, le comité d'audit du conseil d'administration de la Société examine le contenu du rapport de gestion et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le conseil d'administration a approuvé le présent rapport de gestion le 5 juin 2018. Les informations fournies dans ce rapport sont actuelles à cette date, sauf indication contraire.

À moins d'indication contraire, les termes « nous », « notre », « nos », « Neptune », l'« entreprise » et la « Société » font référence à Neptune Technologies & Bioressources Inc. et ses filiales. Sauf indication contraire, tous les montants dans ce rapport sont exprimés en milliers de dollars canadiens. Les symboles « \$ CA », « \$ US », « EUR » et « GBP » font référence au dollar canadien, au dollar américain, à l'euro et à la livre sterling, respectivement. Les informations communiquées dans ce rapport se limitent à celles que la direction juge « importantes », c'est-à-dire que toute omission ou inexactitude de ces informations pourrait influencer ou modifier la décision d'un investisseur raisonnable d'acheter, de conserver ou de vendre des titres de la Société.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les énoncés contenus dans le présent rapport de gestion qui ne portent pas sur des faits courants ou passés constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la législation en valeurs mobilières américaines et de la législation en valeurs mobilières canadiennes. Ces énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes connus et inconnus et sont assujettis à d'autres facteurs inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de Neptune diffèrent de manière importante des résultats passés ou des résultats futurs dont il est question, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Outre les énoncés qui décrivent explicitement de tels risques et incertitudes, il y a lieu de préciser que les énoncés qui contiennent des termes tels que « croit », « est d'avis », « prévoit », « a l'intention », « s'attend », « entend » ou « planifie » ainsi que l'utilisation du futur dans ces énoncés dénotent la nature incertaine et prospective de ceux-ci. Il est recommandé aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui sont à jour à la date du présent rapport de gestion seulement.

Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent rapport de gestion sont présentés sous réserve de la présente mise en garde et de la rubrique « Mise en garde concernant l'information prospective » qui figure dans la notice annuelle la plus récente de Neptune, qui fait également partie du rapport annuel sur formulaire 40-F le plus récent de Neptune lequel est disponible sur SEDAR, à www.sedar.com, sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml et dans la section Investisseurs du site Web de Neptune, à www.neptunecorp.com. Tous les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent rapport de gestion sont à jour à la date du présent rapport de gestion. Neptune ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs par suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour quelque autre raison que ce soit, sauf si la loi l'exige. De plus, les énoncés prospectifs qui figurent dans les présentes comportent généralement d'autres risques et incertitudes qui sont décrits à l'occasion dans les documents publics de Neptune déposés auprès de la Securities and Exchange Commission et des commissions des valeurs mobilières canadiennes. Des renseignements supplémentaires au sujet de ces hypothèses, risques et incertitudes figurent à la rubrique « Facteurs de risque » de la notice annuelle.

Mise en garde concernant les mesures financières non conformes aux IFRS

La Société utilise une mesure financière ajustée, le bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements (BAIIA), appelée perte d'exploitation non conforme aux IFRS lorsque la Société ou le secteur est en situation de perte, pour évaluer sa performance d'exploitation. Cette mesure financière non conforme aux IFRS est issue directement des états financiers de la Société et est présentée de manière uniforme. La Société utilise cette mesure afin d'évaluer sa performance financière historique et future, ainsi que sa performance par rapport à ses concurrents. Cette mesure aide également la Société à planifier et à faire des projections pour les périodes futures ainsi qu'à prendre des décisions opérationnelles et stratégiques. La Société est d'avis qu'en rendant cette information disponible aux investisseurs, en plus des mesures conformes aux IFRS, elle permet à ceux-ci de voir ses résultats du point de vue de la direction, et ainsi de mieux comprendre sa performance financière passée et future.

La réglementation en matière de valeurs mobilières exige que les sociétés avertissent les lecteurs du fait que les résultats et d'autres mesures établis selon un autre référentiel que les IFRS n'ont pas de sens normalisé et qu'il est peu probable qu'ils soient comparables à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, ces mesures ne doivent pas être considérées de manière isolée. La Société utilise le BAIIA ajusté (ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS en situation de perte) pour mesurer sa performance d'une période à l'autre sans les variations découlant de certains ajustements qui pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances de sa performance d'exploitation et parce qu'elle estime que cette mesure fournit de l'information pertinente sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. La méthode de calcul du BAIIA ajusté (ou de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS) de Neptune peut différer de celle utilisée par d'autres sociétés.

Neptune calcule son BAIIA ajusté (ou sa perte d'exploitation non conforme aux IFRS) en ajoutant au résultat net (à la perte nette) les charges financières, les amortissements et les pertes de valeurs et la dépense d'impôt sur le résultat et en soustrayant les produits financiers et le recouvrement d'impôt sur le résultat. D'autres éléments tels que la rémunération à base d'actions, la variation de la juste valeur des actifs et passifs dérivés et perte sur vente de participation disponible à la vente, le règlement de redevances, le profit net sur vente des actifs provenant des activités liées à l'huile de krill, les frais légaux liés au règlement de redevances, le profit sur perte de contrôle d'une filiale, les crédits d'impôt recouvrables des années précédentes, le renversement des crédits d'impôt des années précédentes et les frais d'acquisition sont sans incidence sur la performance d'exploitation de la Société et sont donc exclus du calcul puisqu'ils peuvent varier de manière importante d'une période à l'autre. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont non récurrents.

Un rapprochement du résultat net (de la perte nette) au BAIIA ajusté ou à la perte d'exploitation non conforme aux IFRS est présenté plus loin dans ce document.

APERÇU DES ACTIVITÉS

Neptune est une société de produits de mieux-être, forte de plus de 50 ans d'expérience combinée dans l'industrie. La Société, à travers son secteur nutraceutique, formule et fournit des solutions clé en main offertes sous diverses formes uniques et propose des ingrédients spécialisés tels que MaxSimil®, une plateforme brevetée qui peut améliorer l'absorption des nutraceutiques à base de lipides, et une riche gamme d'huiles marines et d'huiles de graines. Neptune vend également de l'huile de krill de première qualité directement aux consommateurs, en ligne au www.oceano3.com. La Société mise sur son expertise scientifique, technologique et innovatrice pour développer des extractions et des formulations uniques dans des segments à fort potentiel de croissance, comme ceux des produits à base de cannabinoïdes destinés au marché médical et du bien-être. L'expansion attendue de la Société dans le domaine du cannabis à des fins médicales et du bien-être constitue un débouché intéressant pour

l'installation de Sherbrooke existante, actif clé de la Société, suivant la vente des activités liées à l'huile de krill en 2017, tel qu'il est décrit ci-après, la direction favorisant la réaffectation de l'installation existante dans le but de pénétrer un secteur nouveau à croissance rapide. Le conseil d'administration de la Société a approuvé les mesures que la Société a prises et qui sont nécessaires pour exercer ces activités liées au cannabis. Le siège social de la Société se trouve à Laval, au Québec.

Transaction conclue avec Aker BioMarine

Le 7 août 2017, Neptune et Aker BioMarine Antarctic AS (« Aker BioMarine ») ont conclu un accord selon lequel Aker BioMarine acquerrait les titres de propriété intellectuelle, la liste de clients et l'inventaire d'huile de krill de Neptune, pour une contrepartie en espèces de 43 076 \$ (34 millions de dollars américains), versée à la clôture de la transaction. En vertu de cet accord, Neptune cesse ses activités de production et de distribution d'huile de krill en vrac et Aker BioMarine devient le fournisseur exclusif d'huile de krill pour les activités de solutions de Neptune. De cette contrepartie, un montant de 11 176 \$ a été utilisé pour le remboursement de dettes et pour payer la pénalité sur remboursement anticipé de 263 \$ suivant la transaction de vente et un montant additionnel de 2 392 \$ de dette a été remboursé le 6 octobre 2017.

Les actifs vendus étaient inclus dans le secteur nutraceutique. La disposition des activités de production et de distribution d'huile de krill permet à la Société d'accélérer ses efforts pour positionner la Société dans des opportunités et lignes de produits à fort potentiel de croissance comme celui du projet d'extraction d'huile de cannabis à des fins médicales et du bien-être, conformément à la stratégie de croissance de la Société.

L'installation de Sherbrooke ne faisait pas partie de la transaction et elle sera utilisée pour le développement d'extractions uniques destinées à des segments à fort potentiel de croissance tel que l'industrie du cannabis. Un grand nombre de nos employés ont vu leur emploi terminé à la suite de cette transaction. Une petite équipe continue de travailler sur des projets spéciaux, notamment celui sur le cannabis à des fins médicales et du bien-être dans les installations de la Société ainsi qu'aux activités relatives à la sortie du marché de l'huile de krill en vrac. Puisque l'installation de Sherbrooke ne faisait pas partie de la transaction, elle ne s'est pas qualifiée en tant qu'activités abandonnées à des fins comptables. De plus, la direction a évalué la valeur recouvrable de l'installation de Sherbrooke et aucune réévaluation de la durée de vie utile ni aucune dépréciation sur l'usine et ses équipements n'ont été comptabilisées pour l'exercice terminé le 31 mars 2018.

Le tableau suivant présente le rapprochement du profit net sur la vente d'actifs pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 et l'impact total de la transaction de vente et des remboursements de dettes afférents sur le bénéfice net de la Société :

	7 août 2017
Produit total de la transaction	43 076 \$
Stock vendu	(11 186)
Actifs incorporels nets vendus	(5 792)
Radiation d'actifs, de charges d'indemnités, de frais de transaction et de dépenses liées à la sortie du marché de l'huile de krill en vrac i)	(2 396)
Profit net sur la vente d'actifs tel que présenté dans l'état du résultat net des états financiers consolidés	23 702 \$
Dépréciation des stocks – présentée dans le coût des ventes	(2 377)
Pénalité sur remboursement, perte sur frais de financement et renversement de désactualisation sur la dette ne portant pas intérêt remboursée – présentés dans les charges financières	(920)
Impact total de la transaction sur le bénéfice net avant impôt	20 405 \$

- i) Incluant la radiation d'actifs sans effet sur la trésorerie de 554 \$, des indemnités aux employés de 1 064 \$ et des frais de transaction de 498 \$.

Perte de contrôle de la filiale Acasti

Le 27 décembre 2017, Acasti a conclu un appel public à l'épargne. Immédiatement avant la transaction, Neptune détenait 33,96 % des actions d'Acasti et a déterminé qu'elle en détenait le contrôle de fait et donc qu'elle devait consolider Acasti. Après le financement, la participation de la Société dans Acasti est descendue à 20,39 % et 12,12 % après entière dilution (34,45 % et 23,28 % au 31 mars 2017). Ainsi, la direction a déterminé que la Société avait perdu le contrôle de fait de la filiale. Le 22 janvier 2018, Acasti a émis des actions d'attributions excédentaires additionnelles conformément à son financement du 27 décembre

2017, ce qui a porté la participation détenue par la Société à 19,78 %. Suivant ces événements, la Société a conclu qu'elle n'a pas d'influence notable sur Acasti et comptabilise son investissement dans Acasti à la juste valeur comme un actif financier disponible à la vente, les variations de juste valeur étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Le 27 décembre 2017, la Société a cessé de consolider Acasti et a décomptabilisé les actifs et passifs de son ancienne filiale et la participation ne donnant pas le contrôle dans Acasti. La Société a comptabilisé sa participation ne donnant pas le contrôle restante dans Acasti à la juste valeur à cette date. La Société détient 5 064 694 actions ordinaires d'Acasti. La juste valeur de la participation dans Acasti a été établie à 6 079 \$ ou 1,20 \$ par action au 27 décembre 2017. Cette participation a été évaluée en l'aide du cours de l'action d'Acasti, une donnée d'entrée de niveau 1. La différence entre la juste valeur de la participation et la valeur comptable des actifs nets d'Acasti et la participation afférente ne donnant pas le contrôle a été comptabilisée dans l'état du résultat net comme un profit sur perte de contrôle sans effet sur la trésorerie de 8 784 \$. La Société a cessé de consolider les résultats d'Acasti à partir de cette date. Acasti représente le secteur cardiovasculaire dans la section sur les informations sectorielles.

Le tableau suivant présente le rapprochement du profit sur perte de contrôle pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 :

	27 décembre 2017
Participation dans Acasti à la juste valeur	6 079 \$
Participation ne donnant pas le contrôle	2 234
Actifs d'Acasti avant la déconsolidation	(7 143)
Passifs d'Acasti avant la déconsolidation	7 614
Profit sur perte de contrôle d'Acasti	8 784 \$

Ressources humaines

Neptune et Biodroga emploient actuellement 58 salariés.

Émission d'actions

Le 9 mai 2017, la Société a émis 630 681 actions ordinaires en règlement d'un passif de 858 \$ (625 \$ US). Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018, la Société a émis 55 944 actions ordinaires pour des unités d'actions différées libérées à des membres du conseil d'administration pour des services passés. Neptune a également émis 149 000 actions ordinaires pour des options sur actions exercées.

Avis NASDAQ

Le 21 juillet 2017, Neptune a reçu un avis du service d'admissibilité à la cote de NASDAQ l'informant qu'elle n'avait pas maintenu un cours acheteur d'au moins 1,00 \$ US par action ordinaire dans les 30 jours ouvrables consécutifs précédant l'avis, et ce, conformément aux normes d'inscription initiales du NASDAQ Capital Market. Suivant la règle 5810(c)(3)(A) de NASDAQ, un délai de 180 jours civils, soit jusqu'au 17 janvier 2018, fut alors octroyé à la Société pour se conformer de nouveau.

Le 28 novembre 2017, la Société a reçu un avis du service d'admissibilité à la cote de NASDAQ l'informant que l'équipe NASDAQ a déterminé que le cours acheteur de clôture des actions ordinaires de la Société s'est maintenu à 1,00 \$ US ou plus pendant au moins 10 jours ouvrables consécutifs, soit du 13 au 27 novembre 2017. Ainsi, puisque la Société est de nouveau conforme à l'exigence de la règle d'inscription à la cote 5550(a)(2) de NASDAQ, le dossier est désormais clos.

Accord de licence

Le 27 novembre 2017, Neptune a annoncé la signature d'un accord de licence mondiale exclusive assortie de redevances visant l'utilisation de la technologie MaxSimil®, une technologie brevetée d'optimisation de l'absorption des acides gras oméga-3 et qui devrait être un important moteur de croissance pour les activités de solutions de Neptune, en combinaison avec des produits dérivés du cannabis.

Ce nouvel accord confère à Neptune des droits de recherche, de fabrication, de formulation, de distribution et de vente d'ingrédients riches en oméga-3 et en monoglycérides combinés à des ingrédients dérivés du cannabis ou à des dérivés du chanvre riches en cannabinoïdes, pour les applications médicales chez l'adulte.

Tel que mentionné par le passé, la Société est d'avis que la technologie MaxSimil® peut augmenter la capacité d'absorption des ingrédients liposolubles ou à base de lipides, comme les cannabinoïdes, les acides gras essentiels oméga-3 tels que l'ADH et l'AEP, les vitamines A, D, K et E, la CoQ10 et autres, ce qui pourrait en faire un outil particulièrement efficace pour favoriser l'absorption des ingrédients difficiles à absorber, comme le cannabidiol (CBD).

Rencontre de mise à jour

Le 28 novembre 2017, Neptune a tenu une rencontre de mise à jour à New York afin de discuter de son entrée dans le marché légal du cannabis au Canada à travers l'extraction et la commercialisation d'huile de cannabis. M. Jim Hamilton, président et chef de la direction de Neptune, et d'autres membres de la haute direction ont présenté une vue d'ensemble détaillée du marché du cannabis au Canada, les plans d'affaire de l'entreprise, la chronologie des prochaines étapes anticipées et le potentiel économique de ce projet.

De plus, tel qu'énoncé le 14 novembre 2017, notre investissement en capital de 5 000 \$ pour le paiement du matériel spécifique et de l'amélioration des immeubles qui devront être engagés à notre installation d'extraction actuelle pour notre entreprise d'huile de cannabis est sur la bonne voie et conforme au budget. Nous prévoyons que cela sera complété dans les temps pour rencontrer les exigences de Santé Canada en matière de licence au cours de l'été 2018.

Partenariat

Le 11 décembre 2017, Neptune a annoncé, en partenariat avec Strength Sensei Nutraceuticals, une entreprise de Charles R. Poliquin, le lancement d'Omega Drive™, un produit contenant de l'AEP et de l'ADH, deux acides gras oméga-3, et qui, enrichi de MaxSimil®, se destine au milieu de la préparation physique.

Recommandations de Neptune sur le projet de loi 157

Le 17 janvier 2018, Neptune a participé aux consultations particulières sur le projet de loi 157 encadrant le cannabis. À cet effet, Michel Timperio, président de la division Cannabis chez Neptune, a effectué une présentation et a déposé une mémoire à la Commission sur la santé et les services sociaux de l'Assemblée nationale à Québec. Dans son mémoire, Neptune a émis plusieurs recommandations au sujet du projet de loi 157, dont les suivantes :

- De distinguer les produits fumables et non fumables du cannabis, tel que l'huile qui est considérée moins nocive à la consommation parce que sa consommation n'occasionne pas de combustion.
- De refléter la contribution de l'huile de cannabis à la réduction des méfaits en réservant une place prépondérante aux huiles dans les succursales de la future Société québécoise du cannabis (SQC) et sur son site internet.
- De distinguer les produits contenant du tetrahydrocannabinol (THC) et ceux ne contenant que du CBD et refléter cette distinction dans l'encadrement et l'accès aux différents réseaux de distribution.
- D'encourager l'émergence d'une industrie québécoise du cannabis et du chanvre, notamment par la création d'une catégorie de produits « Origine Québec » à la SQC.
- De financer un « Institut des données probantes sur les cannabinoïdes » à partir du Fonds de prévention et de recherche prévu par le projet de loi 157 pour s'assurer que l'information rendue publique sur le site de la SQC et sur laquelle se fondera la formation de ses préposés soit objective et basée sur une science en constante et rapide évolution.

Entente de recherche

Le 19 janvier 2018, Neptune a annoncé une entente de recherche exclusive ayant pour but de mettre au point de nouveaux produits de santé et de mieux-être à base de cannabinoïdes, comme le CBD, qui contiendront également de l'huile de krill dont l'utilisation combinée serait exclusive à Neptune. Le marché visé est le nombre toujours croissant des juridictions fédérales à travers le monde qui ont ou auront légalisé la consommation de produits du cannabis par les adultes ou à des fins médicales, dont le Canada.

Entente de codéveloppement

Le 12 février 2018, Neptune et Tetra Bio-Pharma Inc. ont annoncé la conclusion d'une entente de codéveloppement, de commercialisation et de mise en marché de produits à base d'huiles de cannabinoïdes purifiés contre la douleur et l'inflammation à l'intention des marchés des produits de santé naturelle et de la médecine vétérinaire.

INFORMATIONS SECTORIELLES

Dans les exercices précédents et jusqu'à la perte de contrôle de la filiale Acasti le 27 décembre 2017, la Société avait deux secteurs à présenter qui étaient les unités d'exploitation stratégiques de la Société. Au 31 mars 2018, le secteur cardiovasculaire lequel développe des produits pharmaceutiques pour les maladies cardiovasculaires n'est plus une unité d'exploitation stratégique de Neptune. Le secteur nutraceutique, lequel produit et commercialise des produits nutraceutiques et des solutions clés en main principalement pour des oméga-3 en gélules et en liquides, comprend les résultats de Biodroga pour l'année et les résultats des activités de fabrication et distribution d'huile de krill jusqu'à leur vente (voir la section Transaction conclue avec Aker BioMarine), et le projet d'extraction d'huile de cannabis lequel a commencé en octobre 2017 sont dorénavant les unités d'exploitation stratégique de la Société.

L'information sur les résultats de chaque secteur à présenter est incluse ci-après. Les résultats du secteur cardiovasculaire sont présentés jusqu'à la perte de contrôle. La performance d'un secteur est évaluée en fonction du bénéfice net sectoriel (perte nette sectorielle), comme l'indiquent les rapports de gestion internes examinés par le principal décideur opérationnel de la Société. Le bénéfice sectoriel (la perte sectorielle) est utilisé pour évaluer la performance dans la mesure où la direction est d'avis que cette information est la plus pertinente pour évaluer les résultats de certains secteurs par rapport à ceux d'autres entités évoluant au sein des mêmes secteurs d'activité. La fixation des prix de cession interne s'appuie sur des taux prédéterminés et acceptés par les parties.

Les écarts entre les sommes de tous les secteurs et les soldes consolidés s'expliquent principalement par l'exploitation du secteur cardiovasculaire aux termes de la licence émise par le secteur nutraceutique, détenteur ultime de la propriété intellectuelle originale employée dans les applications pharmaceutiques. La dotation à l'amortissement des immobilisations incorporelles associées à la licence du secteur cardiovasculaire est éliminée à la consolidation.

Tel que divulgué dans la section Transaction conclue avec Aker BioMarine, l'installation de Sherbrooke servira à d'autres fins que les activités d'huile de krill, soit pour le développement d'extractions uniques ciblant des secteurs à fort potentiel de croissance tels que l'industrie du cannabis et, par conséquent, est maintenant présentée sous l'information du secteur cannabis.

Le secteur nutraceutique est le principal débiteur des dépenses corporatives de la Société. Avant la perte de contrôle d'Acasti, toutes les charges corporatives significatives étaient imputées aux secteurs à présenter en proportion de la part estimative des services ou des avantages obtenus par chacun. Ces charges ne représentent pas nécessairement les coûts qui devraient autrement être engagés par les secteurs s'ils ne recevaient pas les services ou les avantages grâce aux ressources mises en commun par la Société ou s'ils ne recevaient pas de financement du secteur nutraceutique. À la suite de la perte de contrôle d'Acasti, toutes les charges corporatives de la société sont présentées dans le secteur nutraceutique puisqu'il s'agit du principal débiteur pour ces dépenses et les frais corporatifs n'ont pas été affectés à des fins internes.

Principales informations financières par secteur

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières par secteur :

Période de trois mois terminée le 31 mars 2018

	Nutraceutique	Cannabis	Total
	\$	\$	\$
Total des produits	7 005	—	7 005
Marge brute	1 458	—	1 458
Charges de recherche et de développement	(54)	(1 836)	(1 890)
Crédits d'impôt de recherche et de développement et subventions	(1 898)	—	(1 898)
Frais de vente, généraux et charges administratives	(3 673)	—	(3 673)
Autre produit – profit net sur vente d'actifs	(21)	—	(21)
Perte provenant des opérations	(4 188)	(1 836)	(6 024)
Charges financières nettes	(408)	—	(408)
Recouvrement d'impôt sur le résultat	1 680	—	1 680
Perte nette	(2 916)	(1 836)	(4 752)
Calcul de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹			
Perte nette	(2 916)	(1 836)	(4 752)
Ajuster (déduire):			
Amortissement et dépréciation	238	530	768
Charges financières	107	—	107
Produits financiers	(81)	—	(81)
Variation de la juste valeur des actifs et passifs dérivés et perte sur vente d'une participation disponible à la vente	382	—	382
Rémunération à base d'actions	656	186	842
Recouvrement d'impôt sur le résultat	(1 680)	—	(1 680)
Dépréciation des stocks	658	—	658
Profit net sur vente d'actifs	21	—	21
Renversement de crédits d'impôt d'années précédentes	1 933	—	1 933
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹	(682)	(1 120)	(1 802)

¹ Le BAIIA ajusté ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

Période de quatre mois terminée le 31 mars 2017

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Éliminations intersectorielles	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	11 829	—	—	11 829
Marge brute	3 238	—	—	3 238
Charges de recherche et de développement	(664)	(2 136)	774	(2 026)
Crédits d'impôt de recherche et de développement et subventions	2 059	152	—	2 211
Frais de vente, généraux et charges administratives	(3 306)	(1 305)	—	(4 611)
Autre produit – provenant du règlement de redevances	2 185	—	—	2 185
Bénéfice (perte) provenant des opérations	3 512	(3 289)	774	997
Charges financières nettes	(822)	(207)	5	(1 024)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	(2 400)	129	—	(2 271)
Bénéfice net (perte nette)	290	(3 367)	779	(2 298)
Calcul du BAIIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)¹				
Bénéfice net (perte nette)	290	(3 367)	779	(2 298)
Ajuster (déduire):				
Amortissement et dépréciation	1 207	894	(774)	1 327
Charges financières	873	67	—	940
Produits financiers	(30)	(9)	—	(39)
Variation de la juste valeur des actifs et passifs dérivés	(21)	149	(5)	123
Rémunération à base d'actions	356	245	—	601
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 400	(129)	—	2 271
Crédits d'impôt recouvrables d'années précédentes	(1 967)	—	—	(1 967)
Règlement de redevances	(2 185)	—	—	(2 185)
BAIIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)¹	923	(2 150)	—	(1 227)

¹ Le BAIIA ajusté ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

Exercice terminé le 31 mars 2018

	Nutraceutique	Cannabis	Cardiovasculaire i)	Éliminations intersectorielles	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Total des produits	27 646	—	—	—	27 646
Marge brute	6 324	—	—	—	6 324
Charges de recherche et de développement	(896)	(3 566)	(9 676)	1 742	(12 396)
Crédits d'impôt de recherche et de développement et subventions	(1 836)	—	84	—	(1 752)
Frais de vente, généraux et charges administratives	(11 947)	—	(2 761)	—	(14 708)
Autre produit – profit net sur vente d'actifs	23 702	—	—	—	23 702
Bénéfice (perte) provenant des opérations	15 347	(3 566)	(12 353)	1 742	1 170
Profit sur perte de contrôle de la filiale Acasti	8 784	—	—	—	8 784
Charges financières nettes	(2 127)	—	(121)	(7)	(2 255)
Recouvrement d'impôt sur le résultat	1 640	—	—	—	1 640
Bénéfice net (perte nette)	23 644	(3 566)	(12 474)	1 735	9 339
Total des actifs ⁱⁱ⁾	51 057	40 954	6 586	—	98 597
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme réservés	26 697	—	—	—	26 697
Fonds de roulement ²	27 406	(994)	—	—	26 412
Calcul de la perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹					
Bénéfice net (perte nette)	23 644	(3 566)	(12 474)	1 735	9 339
Ajuster (déduire):					
Amortissement et dépréciation	2 225	1 054	2 005	(1 742)	3 542
Charges financières	2 091	—	355	—	2 446
Produits financiers	(189)	—	(38)	—	(227)
Variation de la juste valeur des actifs et passifs dérivés et perte sur vente d'une participation disponible à la vente	225	—	(196)	7	36
Rémunération à base d'actions	1 371	252	661	—	2 284
Recouvrement d'impôt sur le résultat	(1 640)	—	—	—	(1 640)
Dépréciation des stocks	2 377	—	—	—	2 377
Profit sur perte de contrôle de la filiale Acasti	(8 784)	—	—	—	(8 784)
Profit net sur vente d'actifs	(23 702)	—	—	—	(23 702)
Frais légaux liés au règlement de redevances	90	—	—	—	90
Renversement de crédits d'impôt d'années précédentes	1 933	—	—	—	1 933
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹	(359)	(2 260)	(9 687)	—	(12 306)

i) Résultats d'exploitation pour la période débutant le 1^{er} avril 2017 jusqu'au 27 décembre 2017.

ii) Les actifs du secteur cardiovasculaire au 31 mars 2018 consistent en la participation dans Acasti.

Le BAIIA ajusté ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

² Le fonds de roulement est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société surtout utilisée par le milieu financier. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Comme il n'y a pas de méthode normalisée par les IFRS, le résultat peut ne pas être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.

Période de treize mois terminée le 31 mars 2017

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Éliminations intersectorielles	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	46 922	8	(112)	46 818
Marge brute	12 793	8	1	12 802
Charges de recherche et de développement	(1 774)	(7 991)	2 516	(7 249)
Crédits d'impôt de recherche et de développement et subventions	2 078	330	—	2 408
Frais de vente, généraux et charges administratives	(13 504)	(3 557)	—	(17 061)
Autre produit – provenant du règlement de redevances	15 302	—	—	15 302
Bénéfice (perte) provenant des opérations	14 895	(11 210)	2 517	6 202
Charges financières nettes	(2 804)	(167)	2	(2 969)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	(2 483)	129	—	(2 354)
Bénéfice net (perte nette)	9 608	(11 248)	2 519	879
Total des actifs	98 164	25 454	(12 398)	111 220
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme réservés	8 775	9 772	—	18 547
Fonds de roulement ²	17 549	8 050	1	25 600
Calcul du BAIIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)¹				
Bénéfice net (perte nette)	9 608	(11 248)	2 519	879
Ajuster (déduire):				
Amortissement et dépréciation	3 596	2 737	(2 516)	3 817
Charges financières	2 623	238	(89)	2 772
Produits financiers	(31)	(124)	89	(66)
Variation de la juste valeur des actifs et passifs dérivés	212	53	(2)	263
Rémunération à base d'actions	1 340	675	—	2 015
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 483	(129)	—	2 354
Crédits d'impôt recouvrables d'années précédentes	(1 967)	—	—	(1 967)
Règlements de redevance	(15 302)	—	—	(15 302)
Frais légaux liés au règlement de redevances	1 501	—	—	1 501
Frais d'acquisition	39	—	—	39
BAIIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)¹	4 102	(7 798)	1	(3 695)

¹ Le BAIIA ajusté ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

² Le fonds de roulement est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société surtout utilisée par le milieu financier. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Comme il n'y a pas de méthode normalisée par les IFRS, le résultat peut ne pas être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.

Principaux ratios du secteur nutraceutique

	Période de trois mois terminée le 31 mars 2018	Période de quatre mois terminée le 31 mars 2017	Exercice terminé le 31 mars 2018	Période de treize mois terminée le 31 mars 2017
Principaux ratios (en % du total des produits) :				
Marge brute	21%	27%	23%	27%
Charges de recherche et de développement	1%	6%	3%	4%
Frais de vente, généraux et charges administratives	52%	28%	43%	29%
BAIIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS) ¹	(10%)	8%	(1%)	9%

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU SECTEUR NUTRACEUTIQUE**Produits**

Le total des produits s'est chiffré à 7 005 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018, ce qui représente une baisse de 4 824 \$ ou 41 % par rapport à 11 829 \$ pour la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017. Le total des produits s'est chiffré à 27 646 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, ce qui représente une baisse de 19 276 \$ ou 41 % par rapport à 46 922 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017. La diminution pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 31 mars 2018 est directement attribuable à la vente des activités de production et de distribution d'huile de krill à Aker BioMarine (se reporter à la section « Transaction conclue avec Aker BioMarine »). Pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 31 mars 2018, les activités issues du krill ont diminué d'approximativement 96 % et 85 % respectivement en comparaison avec les périodes de quatre et treize mois terminées le 31 mars 2017, partiellement contrebalancés par l'augmentation des revenus de redevances tel que décrit ci-dessous. La diminution pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 est également attribuable à une baisse des activités liées aux solutions en raison de la période comparative incluant treize mois et non seulement douze mois comme pour l'exercice courant. Les produits des activités liées aux solutions pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 ont augmenté de 7,2 % en comparaison avec la période de douze mois terminée le 31 mars 2017. Les ventes des activités de production et de distribution d'huile de krill se sont élevées à respectivement 184 \$ et 3 201 \$ pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 31 mars 2018 (4 901 \$ et 21 463 \$ pour les périodes de quatre et treize mois terminées le 31 mars 2017).

Le total des produits pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018 inclut des revenus de redevances de 493 \$ comparativement à 314 \$ pour la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017. Le total des produits pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 inclut des revenus de redevances de 1 477 \$ comparativement à 1 083 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017. L'augmentation pour l'exercice terminée le 31 mars 2018 est principalement liée à la comptabilisation du solde des revenus de redevances différés provenant de BlueOcean pour un montant de 312 \$.

Marge brute

La marge brute s'obtient par la déduction du coût des ventes du total des produits. Le coût des ventes est constitué essentiellement des coûts engagés pour fabriquer les produits. Il comprend aussi des charges générales connexes comme l'amortissement des immobilisations corporelles, certains coûts liés au contrôle et à l'assurance de la qualité, à la gestion des stocks, à la sous-traitance, des coûts d'entretien et de mise en service et des coûts d'entreposage.

La marge brute pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018 s'est chiffrée à 1 458 \$, comparativement à 3 238 \$ pour la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017. La marge brute pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 s'est chiffrée à 6 324 \$, comparativement à 12 793 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017. La baisse de la marge brute pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 31 mars 2018 comparativement aux périodes de quatre et treize mois terminées le 31 mars 2017 est directement attribuable à la diminution des ventes comme expliquée ci-haut ainsi qu'à une dépréciation des stocks de 2 377 \$ enregistrée au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018.

¹ Le BAIIA ajusté ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018, la marge brute sur les activités de production et de distribution d'huile de krill, excluant la dépréciation des stocks de 658 \$, était de 472 \$ comparativement à 1 665 \$ pour la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017, représentant une diminution de 1 193 \$. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, la marge brute sur les activités de production et de distribution d'huile de krill, excluant la dépréciation des stocks de 2 377 \$, était de 2 565 \$ comparativement à 7 230 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017, représentant une diminution de 4 665 \$. La diminution pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 31 mars 2018 est directement attribuable à la transaction conclue avec Aker BioMarine.

La marge brute en % du total des produits a diminué, passant de 27 % pour la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017 à 21 % pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018. La marge brute en % du total des produits a diminué, passant de 27 % pour la période de treize mois terminée 31 mars 2017 à 23 % pour l'exercice terminé le 31 mars 2018. La diminution de la marge brute en % est principalement attribuable à la dépréciation des stocks, partiellement contrebalancée par la vente de produits à marge élevée dans les activités liées aux solutions.

Charges de recherche et de développement

Les charges de recherche et de développement se sont chiffrées à 54 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018, en baisse de 610 \$ comparativement à 664 \$ pour la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017. Les charges de recherche et de développement se sont chiffrées à 896 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, en baisse de 878 \$ comparativement à 1 774 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017. La baisse pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 31 mars 2018 est attribuable à la réaffectation d'une partie des projets de recherche et de développement aux activités liées aux produits à base de cannabinoïdes destinés au marché médical et du bien-être après la vente des actifs à Aker. Les activités du cannabis sont maintenant présentés comme un secteur distinct de la Société. Se reporter à la section ci-dessous Résultats d'exploitation du secteur cannabis.

Crédits de recherche et développement et subventions

Le renversement des crédits de recherche et développement et subventions se chiffrent à (1 898 \$) pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018, une variation de 3 957 \$, comparativement à un recouvrement de 2 059 \$ pour la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017. Le renversement des crédits de recherche et développement et subventions se chiffrait à (1 836 \$) pour l'exercice terminée le 31 mars 2018, une baisse de 3 914 \$ comparativement à un recouvrement de 2 078 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017. Au cours de la période de treize mois terminée le 31 mars 2017, la Société avait déterminé qu'il y avait une assurance raisonnable de réaliser des crédits d'impôt fédéraux générés par l'entreprise nutraceutique, avant leur date d'expiration prévue et a comptabilisé des crédits d'impôt recouvrables de 1 967 \$. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018, en lien avec la transaction de vente d'actifs, la Société a déterminé qu'il serait plus bénéfique d'utiliser les pertes fiscales fédérales que les crédits d'impôt fédéraux pour annuler l'impôt sur le résultat autrement payable. En conséquence, la Société a décomptabilisé les actifs d'impôt fédéraux recouvrables précédemment comptabilisés de 1 933 \$. Cette décomptabilisation était contrebalancée par la reconnaissance des pertes fiscales fédérales de 1 933 \$ comptabilisées en impôt sur le résultat pour un effet nul sur le résultat net.

Frais de vente, généraux et charges administratives

Les frais de vente, généraux et charges administratives se sont élevés à 3 673 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018, en hausse de 367 \$ comparativement à 3 306 \$ pour la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017. Les frais de vente, généraux et charges administratives se sont élevés à 11 947 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, en baisse de 1 557 \$ comparativement à 13 504 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017. L'augmentation pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018 est principalement attribuable à la hausse des salaires et charges sociales, de la rémunération à base d'actions, des dépenses de royalties et commissions et aux honoraires professionnels, partiellement contrebalancés par une diminution des frais de représentation et de la dépense d'amortissement et dépréciation suivant la vente de la propriété intellectuelle à Aker BioMarine. La diminution pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 est principalement attribuable à la baisse des frais légaux liés au règlement de redevance de 1 501 \$, des salaires et charges sociales, de l'amortissement et la dépréciation et des frais de représentation, partiellement contrebalancés par une augmentation des royalties et des commissions sur ventes, de la dépense de créance douteuse et d'un crédit de taxes foncières comptabilisé l'année précédente.

BAIIA ajusté (perte d'exploitation non conforme aux IFRS)¹

Le BAIIA ajusté a diminué de 1 605 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018 pour s'établir à une perte d'exploitation non conforme aux IFRS de 682 \$, comparativement à un BAIIA ajusté de 923 \$ pour la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017. Le BAIIA ajusté a diminué de 4 461 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 pour s'établir à une perte d'exploitation non conforme aux IFRS de 359 \$, comparativement à un BAIIA ajusté de 4 102 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017.

La diminution du BAIIA ajusté pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018 est principalement attribuable à la diminution de la marge brute de 1 780 \$. La diminution du BAIIA ajusté pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 est principalement attribuable à la diminution de la marge brute de 6 469 \$, partiellement contrebalancée par une baisse des frais de vente, généraux et charges administratives avant effet de la rémunération à base d'actions, de la dépréciation et amortissement et des frais légaux liés au règlement de redevances de 1 501 \$, tel que décrit ci-dessus.

Charges financières nettes

Les produits financiers se sont chiffrés à 81 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018, en hausse de 51 \$ comparativement à 30 \$ pour la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017. Les produits financiers se sont chiffrés à 189 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, en hausse de 158 \$ comparativement à 31 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017. L'augmentation pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 est attribuable au profit de change comptabilisé l'an dernier comparativement à une perte de change enregistrée dans l'année courante. L'augmentation pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 31 mars 2018 est aussi attribuable aux intérêts enregistrés sur les placements à court terme résultant de la vente des actifs.

Les charges financières se sont chiffrées à 107 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018, en baisse de 766 \$ comparativement à 873 \$ pour la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017. La diminution pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018 est attribuable à la baisse des charges financières suivant la réduction de la dette, partiellement contrebalancée par une perte de change pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018. Les charges financières se sont chiffrées à 2 091 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, en baisse de 532 \$ comparativement à 2 623 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017. La diminution pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 est attribuable à la diminution des charges financières suivant la réduction de la dette, partiellement contrebalancée par la pénalité sur remboursement, la perte sur frais de financement et le renversement de désactualisation sur la dette ne portant pas intérêt remboursée de 921 \$ résultant de la transaction avec Aker BioMarine et des remboursements de dette subséquents, et aussi par la variation de la perte de change pour l'exercice terminé le 31 mars 2018.

La variation de la juste valeur des actifs et passifs dérivés et de la perte sur vente d'une participation disponible à la vente s'est chiffré à une perte de 382 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018, comparativement à un profit de 21 \$ pour la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017. La variation de la juste valeur des actifs et passifs dérivés et de la perte sur vente d'une participation disponible à la vente s'est chiffré à une perte de 225 \$ pour l'exercice terminée le 31 mars 2018, comparativement à une perte de 212 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017. Les variations sont dues à la réévaluation de la juste valeur des instruments financiers et le reclassement de 382 \$ des autres éléments du résultat étendu au résultat net suivant la vente de la participation dans BlueOcean. Une partie des actifs et passifs dérivés a été annulée ou ont été décomptabilisés à la suite du remboursement de dette après la transaction avec Aker BioMarine et à la perte de contrôle de la filiale Acasti.

Impôt sur le résultat

La perte nette pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018 inclut un recouvrement d'impôt sur le résultat de 1 680 \$. Le bénéfice net pour la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017 inclut une charge d'impôt sur le résultat de 2 400 \$. Le bénéfice net pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 inclut un recouvrement d'impôt sur le résultat de 1 640 \$ comparativement à une charge d'impôt sur le résultat de 2 483 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017. Le recouvrement d'impôt sur le résultat pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 31 mars 2018 est principalement attribuable à la décomptabilisation des actifs d'impôt fédéral recouvrable précédemment comptabilisés de 1 933 \$ comme expliqué ci-dessus dans la section crédits de recherche et développement et subventions dans les périodes comptabilisées comparatives. Une

¹ Le BAIIA ajusté ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

dépense d'impôt sur le résultat de 1 967 \$ a été enregistrée annulant la reconnaissance des actifs d'impôt fédéral recouvrable (se reporter à la section crédits de recherche et développement et subventions).

Bénéfice net (perte nette)

Le secteur nutraceutique a inscrit une perte nette de 2 916 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018, soit une baisse de 3 206 \$ comparativement à un bénéfice net de 290 \$ enregistré pour la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017. Le secteur nutraceutique a inscrit un bénéfice net de 23 644 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, soit une hausse de 14 036 \$ comparativement à un bénéfice net de 9 608 \$ enregistré pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017.

La diminution du bénéfice net pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018 est principalement attribuable à la baisse de la marge brute et au règlement de redevance comptabilisé dans la période comparative, partiellement contrebalancée par la diminution des charges de recherche et développement. L'augmentation du bénéfice net pour l'exercice terminée le 31 mars 2018 est principalement attribuable au profit net sur vente d'actifs de 23 702 \$ (se reporter à la section « Transaction conclue avec Aker BioMarine »), au profit sur perte de contrôle de la filiale Acasti de 8 784 \$ et à la diminution des charges de recherche et développement, de la rémunération à base d'actions et des charges financières. Cette augmentation pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 est partiellement contrebalancée par une diminution de la marge brute et de la dépréciation et l'amortissement et au règlement de redevance net des frais légaux de 13 801 \$ comptabilisé dans la période comparative.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU SECTEUR CANNABIS

Les charges de recherche et de développement du secteur cannabis se sont chiffrées à 1 836 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018 et à 3 566 \$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2018. La dépréciation et l'amortissement de respectivement 530 \$ et 1 054 \$ et la rémunération à base d'actions de respectivement 186 \$ et 252 \$ pour la période de trois mois et l'exercice terminés le 31 mars 2018 sont inclus dans ces montants de recherche et développement. Depuis la vente des actifs à Aker et la réaffectation de l'usine de Sherbrooke, la dépréciation et l'amortissement de l'usine et des équipements est comptabilisé sous la recherche et le développement comme partie du projet cannabis.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU SECTEUR CARDIOVASCULAIRE (Acasti)

Tel que décrit ci-dessus dans la section Perte de contrôle de la filiale Acasti, la direction a déterminé que la Société a perdu le contrôle de fait de la filiale le 27 décembre 2017. À cette date, la Société a cessé de consolider Acasti et par conséquent, aucun résultats d'Acasti n'ont été présentés à partir de cette date et pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2018. Les résultats d'exploitation d'Acasti pour l'exercice 2018 qui seront discutés ci-après couvriront les résultats de la période débutant le 1er avril 2017 jusqu'au 27 décembre 2017 (« période consolidée de l'exercice 2018 »), lesquels ont été consolidés dans les états financiers de la Société, comparativement à la période de treize mois terminée le 31 mars 2017.

Perte nette

Le secteur cardiovasculaire a réalisé une perte nette pour la période consolidée de l'exercice 2018 de 12 474 \$, soit une hausse de 1 226 \$ comparativement à une perte nette de 11 248 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017.

Les charges de recherche et de développement net des crédits d'impôt et subventions de la période consolidée de l'exercice 2018 ont totalisé 9 592 \$, une hausse de 1 931 \$ comparativement à 7 661 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017. L'augmentation en recherche et développement est principalement attribuable à la hausse des contrats avant la perte de contrôle. L'augmentation est également attribuable à une hausse des honoraires professionnels laquelle provient principalement des vérifications préalables et des discussions préliminaires concernant les accords stratégiques de partenariat et de recherche et de développement et les accords de licence. Les salaires et avantages du personnel ont aussi contribué à la hausse générale reliés à la direction de la recherche et du développement, combinés à l'ajout de ressources additionnelles pour la production et le contrôle de la qualité en novembre 2016 puisqu'Acasti avance dans son programme d'étude clinique de phase 3. La période additionnelle de quatre mois terminée le 31 mars 2017 pour la période comparative explique la variation résiduelle.

Les dépenses de frais généraux et charges administratives pour la période consolidée 2018 ont totalisé 2 761 \$, représentant une baisse de 796 \$ comparativement à 3 557 \$ pour la période de treize mois terminée le 31 mars 2017. La diminution est liée à la

période additionnelle de quatre mois terminée le 31 mars 2017 pour la période comparative et partiellement contrebalancée par une augmentation des salaires et avantages du personnel avant la perte de contrôle liée à l'ajout d'effectifs de direction et de gestion à temps plein pour soutenir la stratégie et le financement d'Acasti tout en devenant plus indépendante de Neptune et par une hausse des honoraires professionnels.

En plus, l'augmentation de la perte nette est causée par les variations des charges financières et de la juste valeur des actifs et passifs dérivés.

SITUATION DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Nos opérations, nos programmes de recherche et de développement, notre projet cannabis, nos dépenses en capital et nos acquisitions sont principalement financés par la trésorerie provenant de la vente des activités de krill, nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et nos liquidités, ainsi que par l'émission de dette et d'actions ordinaires.

La Société a conclu un swap de taux d'intérêt afin de gérer les fluctuations de taux d'intérêt. La juste valeur de ce swap est présentée sous le titre autre actif financier dans l'état de la situation financière. En vertu de ce swap dégressif d'un montant nominal initial de 5 625 \$ (valeur de 3 884 \$ au 31 mars 2018), échéant le 27 décembre 2018, la Société paie un taux d'intérêt fixe de 2,94 % majoré d'une marge applicable et reçoit un taux variable basé sur le taux préférentiel. Ce swap de taux d'intérêt a été désigné comme couverture des flux de trésorerie pour le paiement d'intérêt variable sur le prêt d'un montant de 3 891 \$ au 31 mars 2018.

La Société a également conclu des contrats de swap de devises étrangères pour gérer le risque de change. Ces swaps ont été annulés et réglés pour 59 \$ suivant le remboursement de la dette en GBP résultant de la transaction avec Aker BioMarine (se reporter à la section « Transaction conclue avec Aker BioMarine »). Avant leur règlement, les justes valeurs de ces swaps étaient présentées sous les titres autres actifs financiers et autres passifs financiers dans l'état de la situation financière. La Société n'avait pas appliqué la comptabilité de couverture aux différences de change provenant de ces accords précédents.

Activités d'exploitation

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2018, les activités d'exploitation ont engendré une diminution des liquidités de 1 537 \$. Les flux de trésorerie utilisés par les opérations avant la variation des actifs et passifs opérationnels se sont élevés à 1 822 \$. La variation des actifs et passifs opérationnels s'élevant à 285 \$, résultant principalement des variations des clients et autres débiteurs, des stocks et des fournisseurs et autres créditeurs, a diminué les flux de trésorerie utilisés par les opérations au montant négatif de 1 537 \$.

Au cours de la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017, les activités d'exploitation ont généré des liquidités de 5 864 \$. Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation avant la variation des actifs et passifs opérationnels se chiffrent à 1 157 \$, incluant les montants d'autre produit liés aux règlements de redevance de 2 185 \$. La variation des actifs et passifs opérationnels s'élevant à 5 017 \$, résultant principalement des clients et autres débiteurs et des fournisseurs et autres créditeurs (incluant les créditeurs long terme) lié aux règlements de redevance, a augmenté les flux de trésorerie générés par les opérations au montant positif de 5 864 \$.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018, les activités d'exploitation ont engendré une diminution des liquidités de 7 587 \$. Les flux de trésorerie utilisés par les opérations avant la variation des actifs et passifs opérationnels se sont élevés à 15 103 \$. La variation des actifs et passifs opérationnels s'élevant à 7 516 \$, résultant principalement des clients et autres débiteurs incluant les montants reçus de règlements de redevance durant l'exercice 2017, des stocks, des charges payées d'avance et des fournisseurs et autres créditeurs, a diminué les flux de trésorerie utilisés par les opérations au montant négatif de 7 587 \$.

Au cours de la période de treize mois terminée le 31 mars 2017, les activités d'exploitation ont généré des liquidités de 7 813 \$. Les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation avant la variation des actifs et passifs opérationnels se chiffrent à 10 018 \$, incluant les montants d'autre produit lié aux règlements de redevance de 15 302 \$, moins les coûts liés de 1 501 \$. La variation des actifs et passifs opérationnels s'élevant à 1 576 \$, provenant principalement des stocks, des clients et autres débiteurs et des fournisseurs et autres créditeurs (incluant les créditeurs long terme) lié aux règlements de redevance, a réduit les flux de trésorerie provenant des opérations au montant positif de 7 813 \$.

Activités d'investissement

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2018, les liquidités utilisées par les activités d'investissement ont été principalement pour l'acquisition d'immobilisations corporelles (599 \$) et l'acquisition de titres de propriété intellectuelle (81 \$), lesquels étaient payables au 31 mars 2017. Les activités d'investissement incluent également les intérêts reçus de 81 \$ et le produit de la vente de la participation de BlueOcean de 104 \$.

Au cours de la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017, sauf pour la variation des placements à court terme qui ont généré de la trésorerie s'élevant à 4 722 \$, les liquidités utilisées par les activités d'investissement étaient pour l'acquisition d'immobilisations corporelles (899 \$) principalement liées à l'équipement de recherche et de développement pour Acasti et pour des actifs incorporels (1 706 \$) liés aux titres de propriété intellectuelle de l'accord avec Aker.

Les activités d'investissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 incluent le produit de 43 076 \$ résultant de la vente d'actifs à Aker BioMarine (se reporter à la section « Transaction conclue avec Aker BioMarine »). Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018, sauf pour la variation des placements à court terme qui ont généré de la trésorerie s'élevant à 335 \$, les liquidités utilisées par les activités d'investissement ont été pour l'acquisition d'immobilisations corporelles (1 267 \$) et l'acquisition de titres de propriété intellectuelle (3 784 \$), lesquels étaient payables au 31 mars 2017. Les activités d'investissement incluent également les intérêts reçus de 227 \$ et le produit de la vente de la participation dans BlueOcean de 104 \$. De plus, les liquidités ont été réduites par la trésorerie liée à la perte de contrôle d'Acasti (2 666 \$).

Au cours de la période de treize mois terminée le 31 mars 2017, sauf pour la variation des placements à court terme qui ont généré de la trésorerie s'élevant à 7 605 \$, les liquidités utilisées par les activités d'investissement étaient pour l'acquisition d'immobilisations corporelles (2 942 \$) principalement liées à l'équipement de recherche et de développement pour Acasti et à des actifs incorporels (1 715 \$) liés aux titres de propriété intellectuelle de l'accord avec Aker.

Activités de financement

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2018, les activités de financement ont généré une augmentation des liquidités de 188 \$ principalement par le produit de l'exercice d'options d'achat d'actions de la Société de 144 \$ et de la variation de la ligne de crédit de 490 \$, partiellement contrebalancée par le remboursement des prêts et emprunts de 368 \$ et pour le paiement des intérêts de 78 \$.

Au cours de la période de quatre mois terminée le 31 mars 2017, les activités de financement ont engendré une hausse des liquidités de 2 756 \$ provenant principalement de l'appel public à l'épargne d'Acasti de 5 009 \$ et le placement privé d'Acasti de 1 872 \$, partiellement contrebalancée par le remboursement des prêts et emprunts de 3 467 \$ et par le paiement des intérêts de 657 \$.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2018, les activités de financement ont engendré une diminution des liquidités de 19 885 \$ principalement pour le remboursement des prêts et emprunts de 19 389 \$, pour le paiement des intérêts de 873 \$, pour la pénalité sur remboursement de dette de 263 \$ et pour le paiement des coûts d'émission de l'appel public à l'épargne et l'émission de dette d'Acasti de 421 \$, lesquels étaient payables au 31 mars 2017. Cette diminution est partiellement contrebalancée par l'augmentation de la ligne de crédit de 490 \$, le produit de l'exercice d'options d'achat d'actions de la Société de 256 \$ et par l'exercice des bons de souscription d'Acasti pour 384 \$.

Au cours de la période de treize mois terminée le 31 mars 2017, les activités de financement ont engendré une diminution des liquidités de 366 \$ principalement pour le remboursement de prêts et emprunts de 8 694 \$ et pour le paiement des intérêts de 2 219 \$. Cette diminution est partiellement contrebalancée par l'augmentation des prêts et emprunts de 3 666 \$ provenant de la dette de Bank and Clients, par l'appel public à l'épargne d'Acasti de 5 009 \$ et le placement privé d'Acasti de 1 872 \$.

Au 31 mars 2018, les liquidités de la Société, comprenant la trésorerie et les équivalents de trésorerie, s'élevaient à 24 287 \$. La Société a également des placements à court terme réservés d'un montant de 2 410 \$ qui sont principalement réservés pour le prêt encouru lors de l'acquisition de Biodroga.

La Société a une ligne de crédit bancaire autorisée de 1 800 \$ (expirant le 31 août 2018), dont une somme de 1 310 \$ était disponible au 31 mars 2018.

PRINCIPALES INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières consolidées pour les périodes de trois mois et l'exercice terminés le 31 mars 2018 et les périodes de quatre et treize mois terminées le 31 mars 2017. Les variations de ces montants ont été expliquées dans la section des informations sectorielles ci-dessus.

	Période de trois mois terminée le 31 mars 2018	Période de quatre mois terminée le 31 mars 2017	Exercice terminé le 31 mars 2018	Période de treize mois terminée le 31 mars 2017	Exercice terminé le 29 février 2016
	\$	\$	\$	\$	\$
Total des produits	7 005	11 829	27 646	46 818	22 632
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS ¹	(1 802)	(1 227)	(12 306)	(3 695)	(11 216)
Bénéfice net (perte nette)	(4 752)	(2 298)	9 339	879	(10 830)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société	(4 752)	(424)	17 848	6 913	(7 470)
Résultat de base et dilué par action	(0,06)	(0,01)	0,22	0,09	(0,10)
Total des actifs			98 597	111 220	106 046
Fonds de roulement ²			26 412	25 600	24 688
Passifs financiers non courants			250	18 358	20 342
Capitaux propres attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société			86 534	63 747	53 445

Les principales informations financières de l'exercice terminé le 29 février 2016 incluent 52 jours de résultats financiers de Biodroga, laquelle fut acquise le 7 janvier 2016. La perte d'exploitation non conforme aux IFRS¹ et la perte nette pour l'exercice terminé le 29 février 2016 incluent des coûts indirects de production non attribués dus à des niveaux de production plus bas qu'attendu de 2 174 \$, une dépréciation des stocks de 945 \$ et un renversement de dépréciation des stocks de 1 406 \$. La perte nette pour l'exercice terminé le 29 février 2016 inclut également des recouvrements d'assurance de 1 224 \$.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES CONSOLIDÉES

Comme il est expliqué ailleurs dans le présent rapport, les produits de la Société sont presque entièrement générés par le secteur nutraceutique. Le secteur cardiovasculaire jusqu'à la perte de contrôle mène des activités de recherche et a subi des pertes depuis la fondation. Les résultats trimestriels sont présentés dans les tableaux qui suivent :

	31 mars 2018	31 décembre 2017	30 septembre 2017	30 juin 2017
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	7 005	7 315	6 795	6 531
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS ¹	(1 802)	(5 442)	(3 588)	(1 473)
Bénéfice net (perte nette)	(4 752)	1 341	16 117	(3 367)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société	(4 752)	4 755	19 074	(1 546)
Résultat de base et dilué par action	(0,06)	0,06	0,24	(0,02)

¹ Le BAIIA ajusté ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

² Le fonds de roulement est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société surtout utilisée par le milieu financier. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Comme il n'y a pas de méthode normalisée par les IFRS, le résultat peut ne pas être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.

	31 mars 2017 (4 mois) \$	30 novembre 2016 \$	31 août 2016 \$	31 mai 2016 \$
Total des produits	11 829	12 141	11 591	11 257
Perte d'exploitation non conforme aux IFRS ¹	(1 227)	(464)	(857)	(1 147)
Bénéfice net (perte nette)	(2 298)	9 421	(2 419)	(3 824)
Bénéfice net (perte nette) attribuable aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société	(424)	10 685	(1 191)	(2 157)
Résultat de base et dilué par action	(0,01)	0,14	(0,02)	(0,03)

Les revenus des trimestres débutant le 30 septembre 2017 sont moindres considérant la vente des actifs à Aker. Les revenus du trimestre terminé le 30 juin 2017 sont moindres que les revenus des trimestres précédents en raison de la diminution des quantités de kg d'huile de krill vendus. La perte nette du trimestre terminé le 31 mars 2018 inclut une dépréciation sur stocks de 658 \$. Le bénéfice net du trimestre terminé le 31 décembre 2017 inclut un profit sur perte de contrôle de la filiale Acasti de 8 784 \$. Le bénéfice net du trimestre terminé le 30 septembre 2017 inclut un autre produit lié à la vente d'actifs de 23 871 \$ et une dépréciation sur stocks de 1 719 \$. Le bénéfice net du trimestre terminé le 30 novembre 2016 inclut un autre produit lié au règlement de redevances de 13 117 \$.

SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Le tableau suivant explique en détail les variations importantes à l'état de la situation financière (autre que celles touchant les capitaux propres) survenues entre les 31 mars 2018 et 2017 :

Postes	Augmentation (diminution)	Explications
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 485	Se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie consolidée et sources de financement »
Clients et autres débiteurs	(7 969)	Encaissement de comptes débiteurs et règlements de royauté
Charges payées d'avance	(311)	Comptabilisation en dépenses des charges payées d'avance
Stocks	(7 981)	Ventes de stocks à Aker BioMarine et dépréciation sur stocks de 2 377 \$. Se reporter à la section « Transaction conclue avec Aker BioMarine »
Placements à court terme réservés	(335)	Libération de placements à court terme réservés
Immobilisations corporelles	(3 984)	Amélioration à l'usine de Sherbrooke pour le projet cannabis, déduction faite de l'amortissement et perte de contrôle de la filiale Acasti
Immobilisations incorporelles	(6 711)	Amortissement des immobilisations incorporelles et vente des titres de propriété intellectuelle. Se reporter à la section « Transaction conclue avec Aker BioMarine »
Actifs/passifs d'impôt différés	(293)	Charge d'impôt sur le résultat
Autres actifs	6 520	Participation dans Acasti à la juste valeur. Se reporter à la section « Perte de contrôle de la filiale Acasti »
Fournisseurs et autres créditeurs	(3 245)	Paiement des fournisseurs et autres créditeurs et perte de contrôle de la filiale Acasti
Produits différés	(440)	Comptabilisation en produits des produits différés
Créditeur à long terme	(545)	Paiement du créancier à long terme
Prêts et emprunts	(18 270)	Remboursements, déduction faite de l'augmentation de la ligne de crédit
Débiteures convertibles non garanties	(1 406)	Se reporter à la section « Perte de contrôle de la filiale Acasti »
Autres passifs financiers	(418)	Diminution de la juste valeur des passifs dérivés liés aux bons de souscription, annulation des contrats de swap de devises étrangères et perte de contrôle de la filiale Acasti

Voir l'état des variations des capitaux propres dans les états financiers consolidés pour le détail des variations des capitaux propres depuis le 31 mars 2017.

¹ Le BAIIA ajusté ou la perte d'exploitation non conforme aux IFRS (bénéfice ajusté avant les intérêts, l'impôt et les amortissements) n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Rémunération des principaux dirigeants :

Les dirigeants et les membres du conseil d'administration sont les principaux dirigeants de la Société. Ils exercent un contrôle sur 9 % des actions avec droit de vote de la Société. Se reporter à la note 26 des états financiers consolidés pour des informations sur les parties liées relatives à la rémunération des principaux dirigeants.

ACTIVITÉS HORS BILAN ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES CONSOLIDÉES

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers et d'autres contrats au 31 mars 2018 :

	31 mars 2018					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Paiements exigibles annuellement						
Fournisseurs et autres créditeurs et créateur à long terme	6 998 \$	6 998 \$	6 748 \$	250 \$	— \$	—
Prêts et emprunts*	4 661	4 818	4 818	—	—	—
Ententes de recherche et de développement	—	428	353	75	—	—
Obligation d'achat	—	3 186	3 186	—	—	—
Contrats de location simple	—	1 689	460	725	504	—
Autres ententes	—	64	64	—	—	—
	11 659 \$	17 183 \$	15 629 \$	1 050 \$	504 \$	—

*Comprennent les paiements d'intérêts à effectuer au taux contractuel.

Dans les termes des ententes de financement, la Société doit respecter certains ratios financiers. Au 31 mars 2018, Neptune était en conformité avec toutes les clauses restrictives de ses emprunts.

La Société n'avait pas d'activités hors bilan significatives au 31 mars 2018, à l'exception des engagements suivants :

La Société loue ses locaux en vertu de contrats de location simple expirant à diverses dates entre le 31 mai 2018 et le 30 septembre 2022. Les paiements de loyers minimaux pour les cinq prochaines années s'établissent comme suit : 453 \$ en 2019, 382 \$ en 2020, 336 \$ en 2021, 336 \$ en 2022 et 168 \$ en 2023.

Au 30 septembre 2016, Neptune a conclu un accord commercial exclusif pour un ingrédient de spécialité (se reporter à la section Aperçu des activités). En vertu de cet accord, Neptune doit payer des redevances sur les ventes. Pour maintenir l'exclusivité, Neptune doit atteindre des volumes de ventes annuels minimums pour la durée de l'accord de 11 ans, correspondant à un montant total minimum résiduel en redevances de 5 800 \$ (4 500 \$ US).

Une dépense en capital de 5 000 \$ a été approuvée par le conseil d'administration de la Société pour rendre les installations de productions prêtes et conformes pour l'extraction d'huile de cannabis. Au 31 mars 2018, Neptune a signé divers contrats de dépenses en capital totalisant 4 043 \$ dont 349 \$ est inclus dans les fournisseurs et autres créditeurs et 508 \$ ont été payés.

Au 31 mars 2018, la Société a signé des ententes avec divers partenaires totalisant 235 \$ dont 36 \$ est inclus dans les fournisseurs et autres créditeurs et 135 \$ ont été payés.

Au 31 mars 2018, la Société a signé des ententes avec divers partenaires pour exécuter des projets de recherche et développement pour un montant total résiduel de 428 \$.

Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, la Société est partie à diverses réclamations et poursuites. Les plus importantes sont les suivantes :

L'ancien chef de la direction de la Société réclame le versement d'une somme d'environ 8 500 \$ et l'émission d'instruments de capitaux propres. Comme la direction de la Société estime que ces réclamations ne sont pas valides, aucune provision n'a été comptabilisée. À la date du présent rapport de gestion, aucune entente n'a été conclue. Neptune a également déposé une demande supplémentaire pour récupérer certains montants de cet ancien dirigeant. Tous les paiements à base d'actions non encore réglés en faveur de l'ancien chef de la direction ont été annulés au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015.

Aux termes d'une entente conclue avec une société contrôlée par l'ancien chef de la direction de la Société, la Société devrait verser des redevances de 1 % des produits tirés de l'huile de krill pour une période illimitée, en versements semestriels. Neptune a déposé une requête contestant la validité de certaines clauses de l'accord.

La Société a engagé une procédure d'arbitrage contre un client qui lui doit une somme d'environ 4,8 millions \$ (3,7 millions \$US). La totalité du montant à recevoir a été sortie du bilan. Dans sa demande reconventionnelle, ce client demande une somme au titre de dommages-intérêts. Comme la direction de la Société estime que cette demande reconventionnelle n'est pas valide, aucune provision n'a été comptabilisée.

Bien que l'issue de ces réclamations et de diverses autres réclamations et poursuites contre la Société au 31 mars 2018 ne peut être établie avec certitude, d'après les informations actuellement à sa disposition, la direction est d'avis que l'issue définitive de ces affaires, prises individuellement et collectivement, n'aura pas une incidence défavorable significative sur la situation financière de la Société ou sur les tendances générales de ses résultats d'exploitation.

MÉTHODES COMPTABLES ET ESTIMATIONS CRITIQUES

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux IFRS. La direction a fait des estimations pour déterminer les montants des transactions et les soldes de l'état de la situation financière aux fins de la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 et la période de treize mois terminée le 31 mars 2017. Certaines conventions ont plus d'importance que d'autres. Nous les considérons comme critiques si leur application nécessite un degré important de discernement ou si elles découlent d'un choix entre plusieurs options comptables qui a une forte incidence sur les résultats d'exploitation ou la situation financière. Les rubriques qui suivent décrivent les principales méthodes comptables et les éléments ayant fait l'objet d'estimations critiques dans les états financiers consolidés de la Société et devraient être lues conjointement avec les notes afférentes aux états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 et la période de treize mois terminée le 31 mars 2017.

Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les jugements critiques posés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés ont trait aux éléments suivants :

- La détermination que le goodwill comptabilisé à l'acquisition des opérations de Biodroga devrait être entièrement associé avec ces opérations et que par conséquent, aucune partie ne devrait être attribuée à la vente des actifs;
- L'évaluation de la comptabilisation des passifs éventuels, qui nécessite l'exercice d'un jugement pour évaluer s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques seront nécessaires pour régler tout objet de litige; et
- L'évaluation des critères de comptabilisation des actifs d'impôt.

Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant incluent :

- L'estimation de la valeur recouvrable des actifs non financiers.

Actifs non financiers

Chaque date de clôture, la Société évalue s'il existe un indice de dépréciation d'un actif. Si tel est le cas, et au minimum annuellement pour le goodwill, la Société évalue la valeur recouvrable de l'actif, ce qui nécessite le recours au jugement. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la juste valeur d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (« UGT »), diminuée des coûts de vente, ou à sa valeur d'utilité, selon le plus élevé de ces deux montants.

Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à leur valeur actualisée par l'application d'un taux d'actualisation après impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. La valeur recouvrable est la plus sensible au taux d'actualisation utilisé pour le modèle de flux de trésorerie actualisés, ainsi qu'aux entrées de trésorerie futures attendues et au taux de croissance utilisés aux fins d'extrapolation. Dans le cadre du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de vente, un modèle d'évaluation approprié est utilisé. Des différences dans les estimations pourraient avoir une incidence sur la question de savoir si des actifs non financiers ont effectivement subi une dépréciation et sur le montant en dollars de cette dépréciation.

Après la transaction de vente des actifs à Aker, la direction a évalué la valeur recouvrable de l'installation de Sherbrooke. Puisque l'installation de Sherbrooke ne faisait pas partie de la transaction et qu'elle sera utilisée pour le développement d'extractions uniques destinées à des segments à fort potentiel de croissance tel que l'industrie du cannabis, aucune réévaluation de la durée de vie utile ni aucune dépréciation sur l'usine et ses équipements n'ont été enregistrées.

Un test de dépréciation du goodwill est effectué annuellement ou plus fréquemment si un indice de dépréciation se manifeste. La dépréciation est évaluée en déterminant la valeur recouvrable du groupe de l'UGT à laquelle le goodwill est attribué et en la comparant à la valeur comptable de l'UGT. Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est affecté à l'UGT des opérations de Biodroga du secteur nutraceutique, lequel représente le plus bas niveau à l'intérieur de la Société pour lequel le goodwill fait l'objet d'une surveillance aux fins de la gestion interne.

Les hypothèses utilisées par la Société dans le modèle d'actualisation des flux de trésorerie futurs sont classées au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs, ce qui signifie qu'elles ne sont pas basées sur des données du marché observable. Le modèle est particulièrement sensible aux flux de trésorerie futurs prévus, lesquels pourraient ne pas être réalisés, signifiant qu'une perte de dépréciation pourrait être requise dans les périodes futures.

Impôt sur le résultat

La Société est tenue de procéder à une évaluation afin de déterminer si l'actif ou le passif d'impôt différé doit être comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. L'impôt différé est évalué selon les taux d'imposition qui devraient être appliqués aux différences temporaires lorsqu'elles se résorberont, sur la base des lois qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs d'impôt différés sont révisés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal y afférent sera réalisé.

Se reporter également aux notes 2 d), 3, 8 et 18 des états financiers consolidés annuels.

CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES ET MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

La modification de norme suivante a été adoptée par la Société dans la préparation de ses états financiers consolidés :

IAS 7, État des flux de trésorerie

En janvier 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 7, *État des flux de trésorerie*, pour obliger une entité à divulguer les changements suivants dans les passifs découlant des activités de financement (si nécessaire) : i) les variations des flux de trésorerie liées au financement; ii) les changements découlant de l'obtention ou de la perte du contrôle des filiales ou d'autres entreprises; iii) l'effet des variations des taux de change; iv) les variations de la juste valeur; et v) d'autres changements. L'une des façons de satisfaire à la nouvelle obligation d'information est de fournir un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de

clôture dans l'état de la situation financière pour les passifs découlant des activités de financement. De plus, si une entité fournit la divulgation requise avec des informations sur les changements dans les autres actifs et passifs, elle doit divulguer les variations des passifs découlant des activités de financement séparément des variations de ces autres actifs et passifs. Les modifications apportées à l'IAS 7 sont en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2017, et l'adoption anticipée est permise. La Société a adopté cette modification pour la période annuelle ouverte le 1er avril 2017.

L'International Accounting Standards Board (« IASB ») et l'IFRS Interpretations Committee (« IFRIC ») ont publié un certain nombre de nouvelles normes, interprétations et modifications relatives aux normes actuelles qui sont obligatoires, mais dont l'application n'est pas encore en vigueur pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 et la période de treize mois terminée le 31 mars 2017 et qui n'ont pas été appliquées dans la préparation des états financiers consolidés audités. L'IASB a publié les normes suivantes qui comportent des dates d'entrée en vigueur futures qui, de l'avis de la direction, auront des incidences sur les états financiers consolidés :

IFRS 9, Instruments financiers

Le 24 juillet 2014, l'IASB a publié la version complète de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9 (2014)). Elle met en place de nouvelles exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers. En vertu de l'IFRS 9 (2014), les actifs financiers sont classés et évalués en fonction du modèle économique selon lequel ils sont détenus et des caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels. La norme instaure des changements additionnels relativement aux passifs financiers et elle modifie également le modèle de dépréciation en introduisant un nouveau modèle fondé sur les « pertes sur créances attendues » pour le calcul de la dépréciation. La date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9 vise les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2018 et l'IFRS 9 doit être appliquée rétrospectivement, sous réserve de certaines exemptions. La Société envisage d'adopter l'IFRS 9 (2014) dans ses états financiers consolidés de la période annuelle ouverte le 1er avril 2018. La Société est en train de finaliser l'impact de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

La Société ne s'attend pas à une incidence importante sur ses états financiers consolidés de la transition au classement et à l'évaluation des exigences relatives à l'IFRS 9.

Lors de la transition à IFRS 9, la Société doit désigner la participation dans Acasti comme un actif financier évalué à la juste valeur par le biais du résultat net ou comme une participation en instrument de capitaux propres mesurée à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Dans le premier cas, les variations de juste valeur au 31 mars 2018 de 506 469 \$ devraient être reclassées des autres éléments du résultat global pour réduire le déficit lors de l'application initiale, et les variations subséquentes de juste valeur comptabilisées dans le résultat net. Dans le second cas, la variation de juste valeur continuerait d'être comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global et ne pourrait jamais être reclassée en résultat net. La direction n'a pas encore complété son analyse de l'IFRS 9, et par conséquent n'a pas statué sur la désignation comptable de la participation dans Acasti.

L'IFRS requiert que la Société doive comptabiliser les pertes de créances attendues sur 12 mois ou sur leur durée de vie de tous ses titres de créances clients et autres actifs financiers. La Société ne s'attend pas à une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

La Société estime que la relation de couverture existante actuellement désignée comme faisant partie d'une relation de couverture efficace répondra encore aux conditions de la comptabilité de couverture de l'IFRS 9. Étant donné que l'IFRS 9 ne modifie pas les principes généraux entourant la façon pour une entité de comptabiliser les couvertures efficaces, la Société ne s'attend pas à une incidence importante lors de l'application de l'IFRS 9 sur sa comptabilité de couverture.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. L'IFRS 15 remplacera entre autres l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*. Cette norme comprend un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux approches pour comptabiliser les produits : à un moment précis ou progressivement. Le modèle propose une analyse des transactions en cinq étapes en fonction du contrat pour déterminer si les produits doivent être comptabilisés, le montant des produits comptabilisés et le moment où ils le sont. De nouveaux seuils quant aux estimations et au jugement ont été introduits, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés ou le moment où ils le sont. La nouvelle norme s'applique aux contrats avec des clients. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018, et l'adoption anticipée est permise. La Société envisage d'adopter l'IFRS 15 dans ses états financiers

consolidés de la période annuelle ouverte le 1er avril 2018. La Société est en train de finaliser l'impact de l'adoption de cette norme sur ses états financiers consolidés.

La Société ne s'attend pas à une incidence importante sur ses états financiers consolidés, autre que les exigences en matière de divulgation décrites ci-après.

La majeure partie des contrats de la Société sont des contrats conclus avec des clients pour lesquels on prévoit généralement que la vente de biens constituera la seule obligation de prestation. La Société s'attend à ce que la comptabilisation des produits des activités ordinaires survienne au moment précis où le contrôle de l'actif est transféré au client, habituellement à la livraison des biens, conformément à sa pratique actuelle.

L'IFRS 15 fournit des exigences en matière de présentation et d'information à fournir, qui sont plus détaillées qu'en vertu de la norme actuelle. Les exigences en matière de présentation représentent un changement important par rapport à la pratique actuelle et devraient considérablement accroître le volume des informations à fournir dans les états financiers consolidés de la Société. La Société se dote actuellement de processus pour recueillir et présenter l'information exigée. La Société présentera les informations exigées dans ses états financiers consolidés trimestriels et annuels pour l'exercice terminé le 31 mars 2019.

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplace la norme l'IAS 17, *Contrats de location*. La norme prévoit que tous les contrats de location de plus de 12 mois doivent être présentés dans l'état de la situation financière d'une entité comme actifs ou passifs. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019, et l'adoption anticipée est permise. La Société envisage d'adopter l'IFRS 16 dans ses états financiers consolidés de la période annuelle ouverte le 1er avril 2019. La Société évalue présentement l'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme.

Modifications à l'IFRS 2, Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions

Le 20 juin 2016, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, qui clarifient la façon de comptabiliser certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Une application anticipée est permise. À titre de mesure de simplification, les modifications sont applicables prospectivement. L'application rétrospective, ou anticipée, est permise si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances a posteriori. Les modifications énoncent les exigences relatives à la comptabilisation : des effets des conditions d'acquisitions des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie; des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net pour les obligations relatives aux retenues d'impôt à la source; et d'une modification des modalités et conditions d'un paiement fondé sur des actions, qui a pour effet que la transaction, qui a été considérée comme étant réglée en trésorerie, est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres. La Société a l'intention d'adopter les modifications à l'IFRS 2 pour ses états financiers consolidés de la période annuelle ouverte le 1er avril 2018. La Société évalue présentement l'ampleur de l'incidence de l'adoption de la norme, mais n'anticipe aucun impact significatif de l'adoption.

IFRIC 23, Incertitude relative aux traitements d'impôt sur le résultat

Le 7 juin 2017, l'IASB a publié l'IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements d'impôt sur le résultat* (l'« Interprétation »). L'interprétation fournit des précisions sur le traitement comptable des passifs et actifs d'impôt courants et différés dans des circonstances où il existe une incertitude quant aux traitements d'impôt sur le résultat. L'interprétation est en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1er janvier 2019. L'adoption anticipée est permise.

L'Interprétation requiert qu'une entité :

- Détermine si les traitements fiscaux incertains devraient être considérés séparément, ou ensemble en tant que groupe, en fonction de l'approche qui offre de meilleures prédictions de la résolution;
- Reflète l'incertitude sur le montant de l'impôt sur le résultat payable (récupérable) s'il est probable qu'elle paiera (ou récupérerait) un montant pour l'incertitude; et
- Mesure une incertitude fiscale basée sur le montant le plus probable ou la valeur attendue selon la méthode la plus appropriée pour déterminer le montant payable (récupérable).

La Société a l'intention d'adopter l'Interprétation dans ses états financiers consolidés de la période annuelle ouverte le 1er avril 2019. L'ampleur de l'incidence de l'adoption de l'Interprétation n'a pas encore été déterminée.

De plus amples renseignements sur ces modifications sont présentés à la note 3 des états financiers annuels consolidés audités pour l'exercice terminé le 31 mars 2018.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous avons déposé des attestations signées par M. Jim Hamilton, à titre de chef de la direction, et M. Mario Paradis, à titre de chef de la direction financière, portant notamment sur la conception et l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information et sur la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI)

La direction de Neptune, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, a conçu, ou fait concevoir sous sa supervision, des contrôles et procédures de communication de l'information visant à fournir l'assurance raisonnable que l'information significative relative à la Société leur a été communiquée et que l'information devant être communiquée dans les documents que la Société dépose est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus par les lois sur les valeurs mobilières.

Une évaluation de la conception et de l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information de la Société a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. Sur la base de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles et les procédures de communication étaient efficaces en date du 31 mars 2018.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière (CIIF)

En outre, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conçu, ou fait concevoir sous leur supervision, des contrôles internes à l'égard de l'information financière afin de fournir une assurance raisonnable à l'égard de la fiabilité de l'information financière et de l'établissement des états financiers à des fins de publication. Il n'y a pas eu de changements dans les contrôles internes de la Société à l'égard de l'information financière au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2018 qui ont eu une incidence importante, ou qui seraient raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence importante sur les CIIF.

Une évaluation de l'efficacité des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société a été effectuée sous la supervision du chef de la direction et du chef de la direction financière. Sur la base de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient efficaces en date du 31 mars 2018 selon les critères énoncés dans le document intitulé « Internal Control – Integrated Framework (2013 Framework) » publié par le Committee of Sponsoring Organizations (« COSO ») de la Treadway Commission.

RISQUES ET INCERTITUDES

Un placement dans les titres de la Société comporte un degré élevé de risque. Les investisseurs éventuels devraient examiner attentivement les risques et les incertitudes décrits dans les documents que nous avons déposés auprès des autorités en valeurs mobilières, y compris ceux qui sont décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre dernière notice annuelle et de notre dernier formulaire 40-F, qui peuvent être consultés sur SEDAR, à www.sedar.com, et sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml, ainsi que les risques qui suivent, sans s'y limiter :

- le risque lié aux antécédents de pertes nettes de Neptune et à son incapacité d'atteindre le seuil de rentabilité jusqu'à maintenant sur une base consolidée;
- le risque qu'une publicité défavorable ou que la perception d'un client des produits de Neptune, des ingrédients qu'ils contiennent et que tous autres produits similaires distribués par d'autres compagnies pourraient causer des fluctuations dans les résultats opérationnels de Neptune et pourraient avoir un effet inverse significatif sur la réputation de Neptune, la demande pour ses produits ou son habilité à générer des revenus et le prix du marché pour ses titres;

- le risque lié aux besoins potentiels de Neptune de conclure des financements additionnels pour exécuter sa stratégie de croissance;
- le risque que Neptune ne soit pas en mesure de gérer sa croissance efficacement ou exécuter sa stratégie de croissance;
- le risque que Neptune ne soit pas en mesure de percer sur les principaux marchés ou sur de nouveaux marchés;
- le risque lié aux rapides changements technologiques et à la compétition dans l'industrie de Neptune;
- le risque associé au fait que le succès de Neptune dépend largement de la poursuite des ventes de ses principaux produits;
- le risque lié à la dépendance de Neptune envers un nombre limité de distributeurs, de tiers fournisseurs et de sous-traitants et que les créances clients de Neptune sont très concentrées;
- le risque lié aux perturbations dans les opérations de fabrication de Neptune qui pourraient affecter négativement les ventes de Neptune et la relation avec les clients;
- le risque que Neptune ne soit pas en mesure d'attirer, d'embaucher et de retenir des membres clés de la direction et du personnel compétent;
- le risque que la couverture d'assurance ne soit pas suffisante pour couvrir les pertes que Neptune pourrait survenir;
- le risque que les méthodes de gestion des risques de Neptune puissent ne pas être efficaces;
- le risque lié aux poursuites en responsabilité de produits qui pourraient être intentées contre Neptune;
- le risque que des rappels de produits de Neptune puissent survenir;
- le risque que les lois et règlements sur l'environnement, la santé et la sécurité puissent augmenter les coûts d'opérations de Neptune ou puissent exposer Neptune à des passifs;
- le risque que Neptune puisse échouer à maintenir avec succès et ou améliorer ses systèmes de technologie de l'information;
- le risque lié aux fluctuations de devises étrangères;
- le risque que Neptune ne soit pas en mesure de réaliser en temps opportun les progrès importants annoncés ou échoue à poursuivre les opportunités annoncées;
- le risque de poursuites légales contre Neptune liés à son exploitation;
- le risque lié au fait que Neptune subisse des pertes de valeur de ses immobilisations incorporelles;
- le risque que Neptune ne soit pas en mesure d'obtenir des droits de propriété intellectuelle ou de les défendre;
- le risque lié aux réglementations gouvernementales importantes et à la réforme législative ou réglementaire du système de soins de santé ou aux industries dans lesquelles Neptune opère ou espère opérer ;
- Le risque lié à notre statut d'émetteur étranger privé;
- le risque lié au fait que Neptune n'a actuellement pas l'intention de verser des dividendes en espèces sur ses actions ordinaires dans un avenir prévisible; et
- le risque de l'évolution de la demande sur le marché des consommateurs.

En raison des nouvelles occasions de croissance que la Société poursuit, comme le projet de production et de recherche de cannabis à des fins médicales et du bien-être à l'installation de Sherbrooke décrites à la rubrique « Vue d'ensemble » du présent rapport de gestion, la Société est également exposée à d'autres risques, soit les risques propres au secteur décrits ci-après.

Processus d'approbation des licences

La Société a présenté une demande de licence à Santé Canada pour produire de l'huile de cannabis en vertu du *Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales (RACFM)*. En avril 2017, la Société a présenté une demande écrite à Santé Canada pour devenir un producteur autorisé de cannabis à des fins médicales et, à l'heure actuelle, l'agence a confirmé qu'elle a complété le processus d'habilitation de sécurité et qu'elle était en révision active (étape 2 de 6). La Société doit obtenir une licence de Santé Canada afin de poursuivre ses activités liées au cannabis. Rien ne garantit que Santé Canada approuvera la demande de licence liée à la marijuana à des fins médicales présentée par la Société ni que les projets éventuels développés dans le secteur seront menés à bien avec succès. De plus, une fois que la Société aura obtenu une licence auprès de Santé Canada, rien ne garantit que celle-ci sera ultérieurement renouvelée ou prolongée aux mêmes conditions ou à des conditions semblables. Tout changement apporté à la licence de la Société liée au cannabis pourrait avoir des répercussions importantes sur elle, tel qu'il est décrit ci-après.

En outre, à titre de condition à l'obtention de la licence, Santé Canada a prévu plusieurs étapes, dont l'ajout de barrières physiques, un suivi visuel, des appareils d'enregistrement, la détection d'intrusion, ainsi que d'autres mesures importantes pour contrôler l'accès à l'installation de Sherbrooke existante de la Société. L'installation de Sherbrooke fera l'objet d'une révision qui

devra satisfaire Santé Canada avant que la licence soit attribuée à la Société, et celle-ci sera effectuée après que Neptune aura pris toutes les mesures imposées par Santé Canada en vue de la revue.

Temps et coûts

Le temps requis pour obtenir la licence auprès de Santé Canada dépend du délai dont l'agence a besoin pour examiner les demandes de licence. De plus, la Société ne connaît pas le délai dont elle aura besoin pour résoudre les différents points soulevés par Santé Canada pendant le processus, tant qu'elle ne les a pas reçus. Par conséquent, puisque le processus n'en est qu'à ses débuts, la Société ne peut à l'heure actuelle estimer le temps qui sera nécessaire pour obtenir une licence.

Toutefois, la Société a établi un budget de 5 000 \$ pour couvrir les frais liés au matériel spécifique et à l'amélioration des immeubles qui devront être engagés à son installation d'extraction actuelle pour respecter les exigences de Santé Canada en matière de licence mentionnées ci-dessus. Tant que l'installation ne respectera pas les exigences du RACFM et qu'elle ne sera pas prête à être inspectée par Santé Canada et jusqu'à ce que la Société reçoive la licence de cette agence, elle ne peut exercer aucune activité liée à la production de cannabis. Si la Société réussit à exercer des activités liées au cannabis, rien ne garantit que ces activités seront rentables.

Concurrence

La Société prévoit livrer concurrence à un nombre grandissant de participants dans un secteur en pleine croissance qui sera marqué par des progrès et des changements rapides. La Société devra faire concurrence à des sociétés de différentes tailles, dont les demandes de licence sont à différentes étapes et dont la mise au point des produits connexes au secteur du cannabis est à différentes étapes.

Réglementation, législation et lignes directrices

Les activités liées au cannabis de la Société sont assujetties à la réglementation, à la législation et aux lignes directrices de diverses autorités gouvernementales en ce qui concerne la production, la distribution ainsi que la participation des entreprises à des activités liées au cannabis, lesquelles sont également assujetties à des changements compte tenu de l'évolution rapide de ce secteur, tel qu'il est mentionné précédemment. Entre autres, ces changements toucheront les règles concernant le transport, l'entreposage, la fabrication et l'élimination de produits liés au cannabis. De plus, la Société est assujettie à la législation et à la réglementation en matière d'environnement, de santé, de sécurité et de respect de la vie privée et à bon nombre d'autres lois et règlements semblables. La réglementation, la législation et les lignes directrices subiront des changements et évolueront, et tout retard ou tout changement touchant ces règles pourrait avoir des répercussions importantes sur les activités de la Société. En outre, l'omission de respecter ces règles pourrait avoir des répercussions importantes sur les activités de la Société, dont l'obligation éventuelle de payer des amendes et des pénalités, la perte de profits, une publicité défavorable et l'atteinte à la réputation de la Société, entre autres répercussions négatives.

Personnel

La Société a nommé M. Michel Timperio au poste de président, Mme Jackie Khayat au poste de vice-présidente développement des affaires, Mme Melody Harwood au poste de chef des affaires scientifiques et réglementaires et Eric Krudener au poste de directeur du développement de marque et de produit de ses activités liées au cannabis. La Société dépend de l'apport de ces personnes qu'elle a nommées à ces postes, ainsi que des autres membres de sa direction qui devront consacrer des efforts importants à l'expansion des activités liées au cannabis pour faire face aux défis, aux risques et aux incertitudes propres au secteur du cannabis.

Position de l'entreprise concernant l'exercice d'activités dans des territoires étrangers où le cannabis est interdit en vertu des lois fédérales

Neptune entend exercer ses activités de production de produits tirés de l'huile de cannabis uniquement dans des territoires où ces activités sont autorisées en vertu des lois fédérales. La Société n'exercera pas d'activités liées à la production de produits dérivés du cannabis dans un territoire, comme les États-Unis, où le cannabis est illégal en vertu des lois fédérales. Neptune est d'avis que l'exercice d'activités interdites en vertu des lois fédérales, ou l'investissement dans des entreprises qui exercent ainsi leurs activités, expose la Société à un risque de poursuite, pourrait nuire à sa capacité d'exercer des activités librement et pourrait éventuellement nuire à son inscription à la cote de bourses importantes, maintenant et plus tard, ce qui limiterait son accès à des capitaux provenant de sources de renom établies aux États-Unis.

D'autres risques et incertitudes, y compris ceux que la Société ne connaît pas ou qu'elle juge négligeables à l'heure actuelle, pourraient également nuire aux activités, à la situation financière, à la liquidité, aux résultats d'exploitation et aux perspectives de la Société.

Risques liés aux instruments financiers

La présente section fournit des informations sur la nature et l'ampleur de l'exposition de la Société aux risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité, ainsi que sur la façon dont la Société gère ces risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte puisse survenir en raison de l'incapacité d'un client ou d'une contrepartie à un actif financier de respecter ses obligations contractuelles et découle essentiellement des créances clients de la Société. Celle-ci peut également être exposée au risque de crédit en raison de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ainsi que des placements à court terme réservés, risque qu'elle gère en ne faisant affaire qu'avec des institutions canadiennes ayant une notation élevée. La valeur comptable de ces actifs financiers présentés dans les états consolidés de la situation financière représente le montant du risque de crédit de la Société à la date de clôture. Les créances clients et le montant du risque de crédit de la Société fluctuent tout au long de l'exercice. La moyenne des créances clients et du risque de crédit de la Société pendant l'exercice peut être supérieure à leur solde à la clôture de cette période.

Pour la plupart des ventes, les modalités de paiement sont conformes à la pratique courante dans le secteur. Au 31 mars 2018, deux clients représentaient respectivement 19,7 % et 10,8 % du total des créances clients incluses dans les clients et autres débiteurs. Au 31 mars 2017, quatre clients représentaient respectivement 13,3 %, 13,1 %, 12,7 % et 10,6 % du total des créances clients incluses dans les clients et autres débiteurs. En conséquence de la vente des actifs à Aker, la plupart des créances clients au 31 mars 2018 sont liées aux clients de Biodroga.

La plupart des clients de la Société sont des distributeurs pour un territoire déterminé et sont des entreprises à capital fermé. Le profil et la solvabilité des clients de la Société varient considérablement. En cas de changements défavorables de la situation financière d'un client, la Société pourrait être obligée de limiter ses transactions ou de cesser de faire affaire avec lui, d'assumer un risque de crédit plus important à l'égard des achats futurs de ce client ou de comptabiliser des créances irrécouvrables à son égard. De tels changements pourraient avoir une incidence défavorable significative sur les activités et sur les résultats d'exploitation, la situation financière et les flux de trésorerie consolidés de la Société.

Les clients ne fournissent pas de garantie pour obtenir du crédit, sauf en cas de circonstances inhabituelles. Pour certains clients, les créances sont couvertes par une assurance-crédit dont le montant atteint habituellement 100 % de la facturation, à l'exception de quelques clients, selon certaines modalités particulières. Les informations fournies par l'assureur sont le principal élément du processus de décision servant à déterminer les limites de crédit des clients.

L'octroi de crédit aux clients de la Société nécessite beaucoup de jugement et repose sur une évaluation de la situation financière et des habitudes de paiement de chaque client. La Société a établi divers contrôles internes afin d'atténuer le risque de crédit, y compris une analyse de crédit par l'assureur qui recommande des limites de crédit et des modalités de paiement que la Société examine et approuve. La Société examine régulièrement le montant maximal de crédit déterminé par l'assureur pour chacun de ses clients. Le même processus s'applique tant aux nouveaux clients qu'à ceux existants. La Société a également établi des procédures pour obtenir l'approbation de la haute direction avant d'expédier des marchandises aux clients qui ont atteint la limite de crédit approuvée par l'assureur. À l'occasion et sur une base temporaire, la Société ne conclura une vente avec un client que si la transaction est payée d'avance lorsque les circonstances le justifient. Les contrôles et processus de la Société en matière de crédit ne peuvent éliminer le risque de crédit.

La Société constitue une provision pour ramener les créances clients à leur valeur de réalisation attendue dès qu'elle détermine qu'une créance n'est pas recouvrable en totalité, et les radiations sont imputées aux résultats consolidés sauf si la perte a été comptabilisée durant des périodes antérieures, auquel cas la radiation est portée en réduction de la provision pour créances douteuses. La Société met à jour son estimation de la provision pour créances douteuses en fonction des évaluations de la recouvrabilité des soldes des créances clients chaque date de clôture, en prenant en considération les montants en souffrance et toute information disponible selon laquelle un client éprouverait des problèmes en matière de liquidité ou de continuité de l'exploitation.

Risque de change

La Société est exposée à un risque financier découlant des fluctuations des taux de change et du degré de volatilité de ces taux. L'exposition au risque de change est limitée aux transactions commerciales de la Société qui sont libellées dans d'autres monnaies que le dollar canadien. Les fluctuations des taux de change pourraient entraîner des variations imprévues des résultats d'exploitation de la Société.

Environ 63 % (67 % en 2017) des produits de la Société sont libellés en dollars américains et 2 % (7 % en 2017) en euros. Une petite partie des charges, à l'exception de celles qui sont liées aux achats de matières premières, lesquels sont essentiellement effectués en dollars américains, est libellée en devises. Les fluctuations de la valeur du dollar américain (« \$ US ») par rapport au dollar canadien (« \$ CA ») présentent un risque financier.

En plus des contrats de swap dérivés (se reporter à la section Situation de trésorerie consolidée et sources de financement), de temps à autre, la Société conclut des contrats de change visant l'achat ou la vente futur de devises étrangères à des taux de change préétablis. Ces contrats de change ont pour but de stabiliser le risque lié aux fluctuations des taux de change futurs.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le risque que la Société subisse une perte en raison de la baisse de la juste valeur de ses placements à court terme est limité puisque ces placements à court terme sont assortis d'échéances à court terme et qu'ils sont habituellement détenus jusqu'à leur échéance.

La capacité de la Société à réinvestir les montants à court terme avec des rendements équivalents sera influencée par les variations des taux d'intérêt fixes à court terme disponibles sur le marché.

Les emprunts à taux fixe exposent la Société à un risque de juste valeur mais à aucun risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie.

La Société a recours à un contrat de swap de taux d'intérêt pour fixer une partie des coûts de sa dette et réduire son exposition à la variabilité des taux d'intérêt en échangeant des paiements à taux variable contre des paiements à taux fixe. La Société a désigné son swap de taux d'intérêt comme couverture des flux de trésorerie à l'égard desquelles elle applique la comptabilité de couverture (se reporter à la section Situation de trésorerie consolidée et sources de financement).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne puisse s'acquitter de ses obligations financières à l'échéance. La Société gère le risque de liquidité au moyen de sa structure du capital et de son levier financier, tel qu'il est décrit à la section Situation de trésorerie consolidée et sources de financement. Elle gère également le risque de liquidité en surveillant continuellement les flux de trésorerie réels et projetés. Le comité d'audit et le conseil d'administration examinent et approuvent les budgets d'exploitation de la Société et examinent les transactions les plus importantes qui ne sont pas réalisées dans le cours normal des activités.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Des informations supplémentaires et à jour sur la Société peuvent être consultées sur le site Web de SEDAR, à www.sedar.com, et sur le site Web d'EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

Au 5 juin 2018, le nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation s'élevait à 78 850 663 et les actions ordinaires de la Société se transigeaient sur le TSX et sur le NASDAQ Capital Market sous le symbole « NEPT ». Il y avait également 750 000 bons de souscription, 10 370 094 options d'achat d'actions et 570 752 unités d'actions différées en cours. Chaque bon de souscription, option d'achat d'actions ou unité d'actions avec restrictions est exerçable contre une action ordinaire nouvellement émise par la Société.